

- 26 août — Décision n° 680-D-MFEP-F. portant autorisation de paiement d'une somme à l'hôtel le Bénin à Lomé. .... 450
- 28 août — Décision n° 693-D-MFEP-F. portant autorisation de paiement d'une somme à l'organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). .... 451
- Arrêté n° 622-VP-MFEP-MF-CR. du 27 septembre 1965 portant révision de pensions des ayants-cause de M. Fumey Arnold (rectificatif). .... 451

#### MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1970

- 11 août — Arrêté n° 17-MEN-SPE. portant transformation du collège technique de Lomé en lycée technique. .... 451
- 22 août — Arrêté n° 19-MEN-SPE. portant création du centre de formation pratique de Palimé. .... 451
- Décision portant admission aux C.A.P. commerciaux, industriels, d'art ménager et de couture. .... 451

#### MINISTERE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

- Décision portant nomination. .... 453

#### MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

1970

- 14 août — Arrêté n° 331-MTAS-CNFS fixant les dates de l'examen de sortie du C.N.F.S. (promotion 1968-1970) et nommant les membres des commissions de surveillance et de correction des épreuves. .... 457
- Arrêtés et décisions portant intégrations, passages automatiques d'échelon, engagements, rappels à l'activité, classements, reprise de fonctions, suspension de fonctions, mise en disponibilité et en position hors cadre, radiation, révocations et licenciements. .... 453

#### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

- Décisions portant engagement et reprise de fonctions. .... 459

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

1970

- 12 août — Arrêté n° 9-MER-EL. déterminant la limite des responsabilités des bouchers et des marchands de bétail en matière de perte découlant des saisies de viandes dans les abattoirs dans la République togolaise. .... 459

#### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

- Arrêté portant reprise de fonctions. .... 459

#### MINISTERE DE L'INFORMATION, DE LA PRESSE ET DE LA RADIODIFFUSION

- Décision portant intérim. .... 459

### DIVERS

#### MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES, DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

1970

- 24 août — Arrêté n° 38-MTP-TP-AAU portant approbation du projet de lotissement du terrain objet du titre foncier n° 1876-TT de la circonscription de Lomé, sis à Aflao Gakli et appartenant au sieur Philipp Nassar. .... 460
- 25 août — Arrêté n° 39-MTP-TP-AAU portant approbation du projet de lotissement du terrain objet du titre foncier n° 1879-TT de la circonscription de Lomé, sis à Aflao Gakli et appartenant aux héritiers Doé Robert. .... 460

- 25 août — Arrêté n° 40-MTP-TP-AAU. portant approbation du projet de lotissement des terrains appartenant à MM. Avuletey Kougblenou, Akakpo Amegan, Kpotchie Mathias (TF n° 8763-RT), Amegble Clément (TF n° 6837-RT), Semeny Agbebiase, Adalan Etov, au commissaire Adzraku et à la collectivité Dja-dja-Kpetepe Alove. .... 460

#### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

1970

- 21 août — Décision n° 126-D-MSP-EPM portant ouverture du concours d'entrée à l'école nationale des infirmiers, assistants d'hygiène et des laborantins (promotion 1970-72). .... 460

### PARTIE NON OFFICIELLE

#### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

- Avis d'appel d'offres (Construction de deux immeubles semblables destinés à logements). .... 460
- Récépissé de déclaration d'association (Ayissogbé). .... 460
- Avis de perte de titre foncier. .... 460

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

#### LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS

#### ORDONNANCES

*ORDONNANCE N° 15 du 10-8-70 créant un privilège au profit de la banque togolaise de développement et organisant la procédure en matière de recouvrement de ses créances.*

#### LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu l'ordonnance n° 27 du 8 mai 1968 ;

Vu la nécessité de créer un privilège au profit de la Banque Togolaise de Développement pour ses créances exigibles et consécutives aux crédits qu'elle a accordés ;

Le conseil des ministres entendu,

#### ORDONNE :

Article premier — Le privilège du trésor en matière d'impôts directs et taxes assimilées est accordé à la Banque Togolaise de Développement pour ses créances exigibles et consécutives aux crédits qu'elle a accordés

Le privilège afférent à ses créances, assimilées à des créances d'Etat, prend rang immédiatement après le privilège du trésor prévu à l'alinéa premier de l'article 2.098 du code civil. Il s'exerce pendant une période de 2 ans à compter du jour où la créance devient exigible.

Art. 2 — La Banque Togolaise de Développement pourra engager à l'encontre de ses débiteurs défaillants, des poursuites selon la procédure définie par la présente ordonnance.